

<b>Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale</b>	<b>M2</b>
<b>Action 4 : développer les infrastructures et les réseaux de demain</b>	<b>A4</b>
<b>Multimodalité et solutions innovantes</b>	<b>359</b>

La Commission Permanente,

- VU** le code général des collectivités territoriales,
- VU** le code des transports,
- VU** le Code de la propriété intellectuelle et notamment les articles L. 341 et suivants,
- VU** la délibération du Conseil régional du 18 décembre 2015 modifiée donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2020 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,
- VU** les contrats de délégation de service public ou autres contrats d'exploitation établis entre les autorités organisatrices des transports et les exploitants,
- VU** l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 1 : fourniture du calculateur d'itinéraires" passé entre la Région des Pays de la Loire et Cityway le 19 mars 2018 pour la période de mars 2018 au 1er décembre 2022,
- VU** l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 2 : fourniture des différents médias" passé entre la Région des Pays de la Loire et Instant System le 28 décembre 2017 pour la période de décembre 2017 au 1er décembre 2022,
- VU** l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 3 : fourniture des outils back office" passé entre la Région des Pays de la Loire et Cityway le 30 décembre 2017 pour la période de décembre 2017 au 1er décembre 2022,
- VU** l'accord-cadre "Renouvellement et exploitation du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire - Lot 4 : prestations d'exploitation" passé entre la Région des Pays de la Loire et Cityway le 27 avril 2018 pour la période d'avril 2018 au 1er décembre 2022,
- VU** le marché public "Assistance à maîtrise d'ouvrage technique pour le renouvellement du système d'information multimodale Destineo en région des Pays de la Loire" passé entre la Région des Pays de la Loire et MT3 le 20 mars 2017 pour la période de mars 2017 à mars 2021,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** l'avis de la commission Transports, mobilité, infrastructures

Après en avoir délibéré,

**APPROUVE**

la nouvelle convention multi partenariale Destineo 4 relative à l'exploitation et au financement du système d'information multimodale sur les transports de voyageurs en Pays de la Loire définissant l'organisation du SIM : instances d'animation, rôles des acteurs, droits et devoirs des 12 partenaires conclue jusqu'au 1er décembre 2023,

**AUTORISE**

la présidente à la signer,

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

**ADOPTÉ**

Abstentions : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain, Groupe Écologiste et Citoyen

*Les élus intéressés ne prennent pas part au vote.*

REÇU le 17/02/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs